

PLACE DE LA SURFACE TOUJOURS EN HERBE DANS LE SYSTÈME FOURRAGER DES HAUTES-ALPES

SITUÉ DANS SA TOTALITÉ EN ZONE DE MONTAGNE (ENTRE 500 ET PLUS DE 4.000 M), LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES TIRE ENVIRON 70 % DE SON REVENU AGRICOLE des productions animales, les deux espèces ovine et bovine intervenant à parts presque égales dans la constitution de ce revenu.

QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES

Elles sont tirées des publications et des indications du service des statistiques de la D.D.A.

Les surfaces.

Sur 250.000 ha de S.A.U., le département dispose de 206.000 ha environ de S.T.H. (soit 82 % de la S.A.U.) ; cette S.T.H. comprend :

- 186.000 ha de parcours extensifs (landes productives, parcours, alpages),
- 20.000 ha de prairie naturelle (prairie fauchée, de production supérieure à 1.500 U.F.).

La démarcation entre ces deux catégories de peuplements végétaux n'est évidemment pas nette. Les surfaces extensives ont tendance à augmenter dans les zones les plus montagneuses du fait de la dépopulation.

Sur environ 40.000 ha de terres labourables, 21.000 sont consacrés à la production fourragère.

Sur l'ensemble du département, prairie naturelle et prairie cultivée occupent des surfaces très voisines.

Les cheptels.

L'effectif bovin total est voisin de 37.000 animaux, dont environ 16.000 femelles laitières, 15.000 génisses de renouvellement, 6.000 animaux destinés à la boucherie.

L'effectif ovin est plus difficile à estimer : il est d'environ 200.000 brebis mères. Il convient d'ajouter environ 80.000 ovins transhumants sur le département en provenance surtout des Bouches-du-Rhône (Crau).

LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE BOVIN

La production principale est le lait (450.000 hl/an). Le département est en outre traditionnellement producteur de génisses de remplacement (3.000 par an environ).

La production de viande est un sous-produit du lait avec cependant actuellement démarrage d'une production spécialisée (taurillons) sur le Gapençais.

Les races exploitées sont essentiellement l'Abondance et la Tarine, avec apparition d'animaux de races plus laitières (Montbéliarde et Pie-Noire).

Deux tiers des effectifs bovins sont concentrés sur une zone géographiquement limitée (cinq cantons) comprenant deux bassins : le Gapençais et le Champsaur. L'altitude est comprise entre 700 et 1.200 m d'altitude. Une partie de la surface est irrigable. Une tendance à l'intensification est amorcée, basée sur la prairie temporaire et depuis peu, chez quelques éleveurs bien placés, sur le maïs ensilé.

Le tiers restant est dispersé sur le reste du département (Embrunais, Haut-Embrunais, Briançonnais, Queyras...) et se trouve exploité suivant un système beaucoup plus extensif utilisant beaucoup plus l'alpage.

1) *Système Gapençais-Champsaur.*

Quinze exploitations bovines de cette région ont fait l'objet d'une étude en 1972-1973.

L'effectif moyen était de 39 bovins, dont 19 vaches laitières, pour une surface fourragère principale moyenne de 18 ha, dont : 12 ha de prairies, 1,3 ha de maïs, 4,3 ha de cultures de céréales alimentant le troupeau.

Le chargement par hectare de S.F.P. ressort en moyenne à 1,3 U.G.B. (de 1 à 1,8).

La part des besoins du troupeau couverte par les surfaces extensives est faible : 8 % pour l'alpage, 4 % pour les landes. Seules vont en alpages les génisses de plus d'un an. Les vaches restent sur l'exploitation et la production du lait est étalée sur l'année avec 70 % des vêlages d'octobre à mars.

L'utilisation de la surface fourragère se fait de la façon suivante sur l'échantillon observé :

— Récolte en foin	40 %	de la surface
— Pâturage des vaches laitières	24 %	»
— Pâturage des élèves	5 %	»
— Production d'ensilage de maïs	7 %	»
— Culture de céréales pour le troupeau	24 %	»

Les rendements fourragers, exprimés en U.F. transformées varient suivant les exploitations de 3.200 à 5.100 U.F./ha (moyenne 3.700).

85 % de la surface des prairies est en temporaire, 15 % seulement en prairie permanente. Il convient de souligner la faible part de cette dernière dans la surface fourragère : le climat sec en été et les conditions de sol sont les raisons de ce choix.

Les luzernes et luzernes-graminées occupent 40 % de la surface, les cultures de graminées 16 %, les prairies temporaires de plus de cinq ans 26 % de la surface. Les rendements sont les suivants, en U.F. :

— luzerne et luzerne-graminées : 4.000 U.F., avec une fertilisation totale de 200 unités/hectare (40-80-80) ;

- graminées : 4.900 U.F., avec une fertilisation de 320 unités/hectare (120-100-100) ;
- temporaires anciennes : 2.800 U.F./ha, avec une fertilisation de 210 unités/hectare (60-80-80) ;
- prairies permanentes : 3.500 U.F./ha, avec une fertilisation de 230 unités/hectare (60-90-80).

60 % de la surface sont irrigués mais le plus souvent insuffisamment : une ou deux irrigations dans l'été ; le gain imputable à l'irrigation se chiffre à environ 1.000 U.F./ha.

La moyenne économique de production laitière de l'échantillon était en 1972-1973 de 3.400 litres : 52 % au pâturage, 48 % pendant la stabulation qui dure en moyenne 175 jours. La production par vache présente et par jour est de 9,8 l au pâturage et 8,7 l pendant la stabulation.

Le produit brut à l'hectare de surface fourragère se situe en moyenne à 3.000 F et varie de 2.550 F à 4.700 F. Il s'agit, en fait, du produit brut élevage diminué de la valeur des achats d'aliments complémentaires. Par U.G.B. il est de 2.055 F et par U.T.H. de 35.500 F.

La production de lait par hectare de S.F.P. est de 4.385 l (3.625 à 6.450).

La surface utilisée par vache est de 0,70 ha en moyenne (0,54 à 0,85 ha).

L'échantillon étudié et décrit n'est évidemment pas représentatif de la région. On peut néanmoins en tirer les caractéristiques principales de l'élevage bovin de cette zone du département : faible utilisation des surfaces extensives, dominance de la prairie temporaire (même si celle-ci est souvent conservée trop longtemps), faible importance de la prairie naturelle, intensification possible, en cours de réalisation chez certains éleveurs et qui s'étend au fur et à mesure que les structures s'améliorent et que les éleveurs améliorent leurs bâtiments d'élevage.

La présence d'un marché proche et important de lait de consommation au sud de cette région et la possibilité d'adopter des systèmes fourragers intensifs assurent à ce type d'élevage une chance de survie, mais l'augmentation de la productivité du cheptel est à poursuivre parallèlement à l'accroissement de productivité des surfaces.

2) *Système extensif des hautes vallées.*

Il se caractérise par :

- des surfaces beaucoup plus faibles au niveau de l'exploitation, avec comme inconvénients supplémentaires le morcellement, la pente et les difficultés de mécanisation ;
- la dominance de la prairie naturelle le plus souvent fauchée ;
- l'utilisation beaucoup plus importante de l'alpage où sont envoyés non seulement les élèves mais également les deux tiers des vaches laitières que l'on tarit pendant quatre mois. La traite en alpage n'est pratiquement plus pratiquée.

Il s'agit donc d'un élevage extensif mais pratiqué sur de petites surfaces et avec de petits effectifs.

La stabulation est très longue : si elle est de 175 jours en demi-montagne, elle dure ici facilement sept mois. L'importance des troupeaux laitiers à hiverner est limitée par l'insuffisance des ressources en foin.

La dépopulation n'entraîne pas toujours une amélioration des structures du fait de la plus-value, réelle ou escomptée, du foncier par suite du développement du tourisme (résidences secondaires, stations de ski) qui n'incitent pas les propriétaires à louer ou vendre leurs terrains à des exploitants.

Le rendement de la prairie naturelle varie de 4 à 7 t de M.S./ha, en général 5-6 t. Il pourrait s'améliorer facilement par une meilleure fertilisation, une meilleure irrigation (mais la dépopulation rend difficile l'entretien des canaux), sur les sols faciles à cultiver par le semis de temporaires.

Les bâtiments sont en général trop exigus et mal agencés pour la commodité du travail.

Les rendements laitiers sont faibles du fait que les lactations sont courtes.

Le coût de ramassage du lait est très élevé par suite de la dispersion des élevages, de la difficulté de circulation en période hivernale. De plus, la production est saisonnière ; peu de lait en été, au moment où la fréquentation touristique est maximale.

dans les Hautes-Alpes Certains éleveurs ont tendance à se spécialiser dans la production de génisses, production mieux adaptée à ces situations. Une reconversion vers 29

la production ovine, également mieux adaptée, se fait aussi. La production laitière de ces zones diminue et aura de la peine à survivre.

LES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE OVIN

Le cheptel ovine est réparti sur l'ensemble du département, en gros de la façon suivante :

- environ 70.000 brebis sur le sud et l'ouest du département, correspondant à la zone des Préalpes très sèches dont l'altitude varie de 500 à 1.000-1.100 m, en race Préalpes du sud conduite soit en race pure soit en croisement industriel avec Ile de France ou Berrichon du Cher ;
- environ 35.000 brebis sur le bassin de Gap de race Préalpes conduite le plus souvent en croisement industriel, avec d'assez bonnes possibilités de production fourragère (altitude 700 à 1.200 m) ;
- environ 15.000 brebis de race Mérinos dans le Dévoluy, région très montagneuse aux altitudes comprises entre 1.200 et 1.500 m, au climat très rude ;
- enfin, le reste du cheptel, soit 80 à 85.000 brebis sur la partie nord du département correspondant en gros à la zone des grandes Alpes (Haut-Champsaur, Embrunais, Haute-Durance, Queyras), avec dominance de la race ovine des Alpes (Préalpes plus lainée) en race pure ou croisement industriel.

Comme pour les bovins, deux systèmes principaux d'élevage, suivant que les éleveurs recourent ou non aux pâturages collectifs.

1) *Elevage sans estive collective.*

Il domine sur la zone des Préalpes et du Gapençais et constitue le type le plus intensif.

Pour la plupart des élevages, il y a utilisation individuelle de parcours mais celle-ci est peu importante et assure entre 0 et 1/5 au maximum des besoins du troupeau.

C'est donc la surface fourragère principale qui constitue la base unique ou la plus importante de l'alimentation.

Du point de vue fourrager, les situations sont très diverses. Sur le Gapençais, une certaine intensification des surfaces a été réalisée avec chez certains de bonnes cultures d'herbe à base surtout de fétuque élevée et de dactyle et pâturage rationné à la clôture électrique.

Néanmoins, l'élevage ovin ne bénéficie pas des situations les meilleures du point de vue des possibilités culturales et le chargement à l'hectare de surface fourragère dépasse rarement 12 brebis mères, ce qui correspond à environ 2.800 F de produit brut.

Sur les Préalpes, les possibilités culturales sont moins bonnes, l'irrigation est rare et les rendements fourragers sont médiocres (6 à 8 t de M.S. pour les luzernes, 5 à 6 t pour les prairies naturelles) mais les surfaces par exploitation sont en général plus importantes que sur le Gapençais.

Sur l'ensemble de la zone, la prairie naturelle ne représente que 30 à 40 % de la surface fourragère ovine. Préalpes et Gapençais constituent la zone ovine la plus dynamique des Alpes du sud si l'on en juge par le nombre de bergeries construites depuis 1966. Les troupeaux de 150 à 200 brebis sont assez nombreux. Le taux de productivité (agneaux vendus ou conservés pour le renouvellement par brebis mère présente) se situe autour de 1,3 (1,5 pour quelques élevages).

Les deux périodes principales d'agnelage sont l'automne (octobre-novembre) et le printemps (février à avril).

Les éleveurs essaient de jouer sur les deux qualités de la race Préalpes : bon taux de fécondité et aptitude au désaisonnement.

Les agneaux sont élevés en bergerie et vendus à 100-150 jours.

La non-utilisation de pâturages collectifs a plusieurs causes :

- le fait qu'ils sont plus rares sur cette zone ;
- la recherche d'une conduite du troupeau aboutissant à une meilleure productivité de celui-ci ;
- enfin, et peut-être surtout, les risques sanitaires énormes résultant de la promiscuité (en particulier du fait des transhumants) et de la présence de béliers en montagne.

2) *Elevage avec estive collective (ou pâturage loué individuellement).*

C'est le cas de 30 % environ des ovins de la zone dont on vient de parler et de la totalité de ceux de la zone de haute montagne (y compris le Dévoluy). Globalement, 60 à 70 % des troupeaux ovins du département utilisent des pâturages collectifs ou, dans quelques cas, des pâturages individuels séparés de l'exploitation principale.

Le problème le plus difficile à résoudre est la constitution de réserves de foin suffisantes pour un troupeau important : la prairie naturelle fauchée couvre des surfaces beaucoup plus importantes que les temporaires et des rendements qui se situent autour de 5-6 t/ha en deux coupes pourraient être considérablement améliorés, surtout par une meilleure fertilisation.

Les constructions de bergeries neuves sont beaucoup moins nombreuses que dans la zone précédente : or la construction de bâtiments est souvent l'élément qui déclenche le processus d'intensification.

L'augmentation des surfaces par exploitation est assez souvent freinée par la concurrence touristique : les plans d'aménagement concertés semblent être la seule solution pour maintenir l'agriculture. Les agriculteurs sont ouverts au progrès technique dans la mesure où leur avenir en tant qu'exploitant leur paraît assuré.

La conduite du troupeau varie beaucoup d'un élevage à l'autre : on observe soit les deux périodes d'agnelages séparées (automne et printemps), soit un agnelage continu d'octobre à avril, soit un groupage des agnelages de mars à mai chez les éleveurs produisant des agneaux d'herbe (tardons) élevés en alpage au moindre coût.

Le taux de productivité est relativement bas et de l'ordre de l'unité. La mortalité des agneaux est importante et souvent supérieure à 10 %, surtout pour les agnelages du printemps se produisant à la fin d'une longue période de stabulation.

Enfin, la promiscuité des troupeaux en alpage et surtout la présence des transhumants entraînent des ennuis sanitaires graves (avortements bruceliques) ; ce mode d'élevage exige une discipline sanitaire stricte que les éleveurs acceptent difficilement.

Une petite région limitée à trois communes, le Dévoluy, pratique un système d'élevage original et efficace. Zone montagneuse au climat rude, sur sols calcaires filtrants (Préalpes), avec des altitudes variant de 1.200 à 2.700 m, où la démographie s'est stabilisée (il y a un nombre important de jeunes qui restent). Des surfaces d'exploitation assez importantes (souvent supérieures

à 20 ha) permettent l'élevage de troupeaux souvent supérieurs à 200 têtes : 15-16.000 brebis mères mérinos. La plupart des agnelages se font de mars à mai. Du 15 mai au 15 juin, les troupeaux pâturent autour des exploitations (landes, prairies en pente). Du 15 juin à début octobre, ils sont regroupés pour être mis en estive sur place, sur des terrains le plus souvent communaux et situés à des altitudes comprises entre 1.500 et 2.500 m. Les agneaux estivent avec les brebis.

Les troupeaux sont descendus début octobre : les agneaux sont finis en bergerie. Les brebis pâturent les repousses des prairies fauchées ou les landes jusqu'à l'arrivée de la neige (début à mi-novembre).

La récolte du foin pour des troupeaux importants impose un travail considérable au mois de juillet notamment : elle se fait en presque totalité au tracteur avec barre de coupe et à la botteleuse moyenne densité, les terrains les plus en pente n'étant plus fauchés.

Il y a là un système bien adapté aux conditions locales puisqu'il permet la production à bon compte de 200 agneaux par exploitation (40 à 50.000 F de produit brut).

Le système peut s'améliorer par une augmentation de la quantité mais surtout de la qualité du fourrage (séchage en grange) et par un meilleur contrôle de l'état sanitaire.

L'IMPORTANCE DES SURFACES EXTENSIVES

Ce rapide tour d'horizon sur les systèmes d'élevage nous a montré l'importance pour l'élevage du département des surfaces extensives.

Effectifs d'animaux estivant sur le département.

En unités d'altitude et unités relais sur pâturages collectifs ou privés, loués à des tiers, on compte les effectifs suivants :

- Bovins : 14.000 (environ 2.000 bovins haut-alpins vont estiver dans l'Isère) dont 3 à 4.000 vaches laitières tarées.
- Ovins : 220.000 — transhumants .. 80.000 (13)
— du département . 140.000

220.000 (dont 25.000 agneaux environ).

Un rapide calcul à partir des effectifs estivés et des durées d'estive montre que les alpages assurent 20 à 25 % des besoins alimentaires du troupeau départemental (moins pour les bovins, plus pour les ovins).

Si on ajoute le pâturage des landes et parcours individuels, on arrive à environ un tiers des besoins alimentaires totaux couverts par les surfaces extensives.

Les gains de poids vif pour une saison en alpage se situent :

- autour de 55 kg pour les bovins,
- autour de 5 kg pour les brebis adultes,
- autour de 15 kg pour les agneaux (ces derniers bénéficiant de meilleures situations).

L'importance économique de ces surfaces est donc considérable. Ajoutons que le plus grand nombre d'exploitations du département seraient condamnées à disparaître si elles n'avaient pas ce complément qui leur est absolument indispensable.

De plus, 80.000 brebis de Crau trouvent leur subsistance pendant trois mois et demi et prennent 4 à 500 tonnes de poids supplémentaire sur les Alpages des Hautes-Alpes, principalement ceux des massifs de la Haute-Durance.

Ajoutons l'importance du pâturage pour la protection de l'environnement.

L'organisation et le coût de l'estive.

Le plus souvent, les éleveurs se regroupent en syndicats d'estivage, louent des alpages soit aux communes (60 % de la surface) soit à l'Office des Forêts (20 % de la surface en domaniaux), 20 % de la surface appartenant à des particuliers.

Les coûts sont très variables :

Pour les ovins transhumants de la Crau, ils sont en moyenne les suivants :

— Location	4 à 7 F/brebis
— Transport	7 F
— Berger	6 F

Soit au total	17 à 20 F/brebis
---------------------	------------------

Pour les ovins locaux, lorsque les communaux sont loués à des transhumants, ceux-ci sont souvent tenus de garder gratuitement les troupeaux de la commune.

Dans les autres cas, le coût par animal (location + gardiennage + assurance contre les pertes) se situe entre 8 et 15 F par brebis.

Pour les bovins, le prix de revient par animal (location + gardiennage + assurance contre les pertes ou participation commune aux pertes + éventuellement transport) varie entre 80 et 150 F.

LES PROBLÈMES POSÉS PAR L'EXPLOITATION DES ALPAGES

LEUR AMÉLIORATION

Parmi les problèmes posés, notons :

- en premier lieu, la surveillance sanitaire difficile et le manque de discipline des éleveurs, la contamination fréquente par les transhumants (présence de béliers en montagne),
- la concurrence forêt-pâturage,
- la fréquentation touristique,
- les difficultés de trouver des bergers compétents,
- les problèmes d'exploitation : globalement sous-exploitation, mais localement surexploitation.

Les améliorations entreprises s'inscrivent sous les rubriques suivantes :

- inventaire et cartographie,
- essais ponctuels de fertilisation, de débroussaillage,
- aménagement : cabanes pastorales (eaux et forêts), abris, aménagement de points d'eau, aménagement des accès,
- études floristiques et de comportement des animaux au pâturage (INERM).

E. CHAS,